

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du 18 juin 2024, à 19h30 à la
salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme NOLL Dorothea, présidente
Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente
Mme MORGANELLA Cécilia, Secrétaire
M. BLANC Kevin
M. CRÉTARD Pascal
M. FERRILLO Maximilien
Mme MARQUES Nadia
Mme MOTA Rose Marie
M. POTVIN Thierry
M. PESENTI Sébastien
Mme GARCIA Sarah
M. KENDE Michael
Mme CONCANNON Kathryn

Absents excusés

M. BETTO Frédéric
M. VERARDI Tiziano

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
M. VIGNERON Loïc, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1) Discours de d'investiture de Mme Dorothea NOLL à son poste de présidente
- 2) Approbation des procès-verbaux des séances du 23 avril 2024 et du 14 mai 2024
- 3) Communications du bureau du Conseil municipal
- 4) Communications du Maire et des Adjoints
- 5) Autorisations de construire
- 6) Rapports des commissions
- 7) Résolution 2/2024 relative aux décharges de Vesancy et des Tattes-de-Bogis
- 8) Résolution 3/2024 pour une modification des horaires des Espaces de récupération cantonaux (ESREC) et la mise en place d'espaces d'échange dans les ESREC
- 9) Propositions individuelles et questions

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h34 précises.

1. Discours de d'investiture de Mme Dorothea NOLL à son poste de présidente

Mme Dorothea Noll énonce son discours d'investiture retranscrit ci-dessous.

Bonsoir à tous,

Pour commencer, je tiens à remercier l'ensemble du conseil municipal pour la confiance que vous m'accordez en me choisissant comme présidente pour cette dernière année de législature.

J'ai donc la chance d'être pour la cinquième fois la première citoyenne de la commune, un titre que je qualifierais quelque peu d'honorifique. En effet, j'ai déjà porté cette casquette en 2009, 2012, 2015 et 2019 et j'ai pu collaborer avec trois maires, Babette Fatton, Arnaud Ythier et toi Ricardo, six adjoints, deux administrateurs et 47 conseillers (si mes comptes sont bons) chacun avec ses spécificités. Une dédicace spéciale pour Sébastien Pesenti qui, comme moi, fait partie des vieux de la vieille de ce conseil. Grâce à cette ancienneté, nous avons acquis au fil du temps beaucoup de connaissances sur l'historique de la commune et son fonctionnement.

Cette dernière année de législature n'est pas tout à fait une année « normale » car il s'agit de la dernière année avec un système de fonctionnement que l'on peut qualifier de « classique » pour une commune comme Collex-Bossy (moins de 3000 habitants), ou l'exécutif est actuellement composé d'un maire et de deux adjoints.

Dès l'année prochaine, il y aura un grand changement : nous passerons au système de fonctionnement d'un conseil administratif, à savoir qu'il n'y aura pas uniquement un patron de la commune, ou plus joliment dit : un maire, mais trois conseillers administratifs, d'importance égale. De plus, comme l'indique l'article 43 de la LAC (que nous aimons tant), le conseil administratif prendra ses décisions à la majorité des membres. Nous aurons, ainsi, aussi, chaque année le plaisir d'avoir un nouveau maire, basé sur le principe du tournus.

Tout cela est encore assez loin, je me réjouis donc pour cette dernière année du mandat législatif 2020-2025 de travailler avec vous tous, mes collègues membres du conseil municipal, les membres de l'exécutif et les employés communaux de tous horizons (secrétariat, conciergerie, voirie) sur les différents projets en cours, à savoir :

- Terminer et faire vivre la ferme Gindre Constantin,*
- Avancer sur les projets de la laiterie de Bossy et des Houchettes,*
- Prévoir les aléas liés au rondpoint de la pomme et aux projets de décharges,*
- Sans oublier tous les plus petits projets du quotidien qui n'en sont pas moins importants pour autant et qui font qu'il fait bon vivre à Collex-Bossy.*

Je m'efforcerais donc de présider ce conseil municipal de la manière la plus juste possible, mais soyez aussi rassurés je ne me musèlerai pas pour autant.

J'ai déjà prévu ma casquette. (La présidente sort une casquette qu'elle pose sur la table)

2. Approbation des procès-verbaux des séances du 23 avril 2024 et du 14 mai 2024

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur les procès-verbaux de leurs séances du 23 avril et du 14 mai 2024.

Constatant l'absence d'observations, la Présidente de séance soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal :

Par 12 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve les procès-verbaux de leurs séances ordinaires du 23 avril et du 14 mai 2024.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme MORGANELLA donne la lecture de la lettre de M Lucas Bofill concernant le restaurant-buvette stade Marc-Burdet. Le courriel est reproduit ci-dessous.

*Monsieur le Président du Conseil municipal de Collex-Bossy
Mesdames les Conseillères municipales de Collex-Bossy
Messieurs les Conseils municipaux de Collex-Bossy*

L'objectif de cette lettre est, d'une part, de vous informer des principaux faits en relation la gestion du restaurant-buvette pendant l'année 2023 et jusqu'au 31 mars 2024 et, d'autre part, de demander une enquête de la Commission Infrastructures de la commune. Sachant que l'opacité et l'absence d'informations concernant cet établissement a constitué une partie importante du problème, je vous saurais gré de lire cette lettre à l'occasion de la prochaine séance du Conseil du 18 juin et de l'inclure au procès-verbal de la séance.

- 1) A l'issue d'un processus d'appel public à candidature, j'ai été sélectionné en mars 2023 pour prendre la gérance du restaurant-buvette Marc-Burdet. Le contrat de bail demandait à l'exploitant « d'offrir à la clientèle un choix suffisant de mets et boissons avec ou sans alcool, chauds et froids, de qualité, en privilégiant les produits locaux » et demandait des horaires de présence et ouverture « au minimum lors des entraînements, des matchs ou autres événements organisés par les associations sportives ».*
- 2) Pendant les entretiens préalables, j'ai demandé à plusieurs reprises des données chiffrées sur les exercices antérieurs et surtout les certificats de maintenance et bon fonctionnement des appareils de cuisine ; je ne les ai pas obtenus, mais j'ai toujours reçu des assurances verbales que « tout est en bon état de marche » ; j'ai aussi signalé qu'il faudrait deux (2) frigos supplémentaires pour que la cuisine soit aux normes ;*
- 3) L'état des lieux s'est fait très rapidement sans que j'obtienne ces documents ;*
- 4) J'avais présent à l'esprit qu'aussi bien le club de foot que les personnes qui me connaissent attendaient avec impatience la réouverture de l'établissement, fermé depuis plusieurs mois ;*
- 5) Demandée début avril, l'autorisation d'ouverture administrative PCTN a été obtenue à la fin du même mois ; en même temps je devais continuer à assumer mes responsabilités de chef de la cuisine scolaire (jusqu'aux vacances de juin), mais j'ai finalement pu m'organiser pour ouvrir le lundi 8 mai, après avoir recruté une responsable de salle ;*
- 6) Dès ce premier jour, mauvaises surprises : trois feux sur quatre du « piano » ne fonctionnaient pas et le four non plus ; mais la régie me dit que « c'est impossible », que « leur technicien a révisé, etc. » ; en désespoir de cause, j'ai fait appel au cuisiniste professionnel LUSA Systèmes que je connais depuis mes années de cuisinier auprès du groupe Manotel et auquel je me suis aussi adressé pour des réparations et/ou révisions à la cuisine scolaire ; il présente un devis de 3'042.- CHF, montant finalement acquitté par la régie, prouvant ainsi ma bonne foi et qu'il incombait bien à la régie ou au Groupement la responsabilité de réviser ce matériel et assurer son bon état de marche ; je suis néanmoins critiqué sur le fait que je me sois adressé directement à ce prestataire de service ;*
- 7) Ces événements ainsi que l'absence de véritable cuisine chaude ont impacté négativement les trois premières semaines d'activité -cruciales pour le lancement de ce type d'activité- ; j'ai dû apporter trois (3) machines à panini de chez moi pour pallier l'absence de four et de feux de cuisson ; ces circonstances ont aussi affecté la qualité de la relation entre la régie et moi ;*
- 8) Dès lors, la relation a été tendue ;*
- 9) Début juin, j'ai rappelé que deux frigos supplémentaires étaient nécessaires pour que la cuisine soit aux normes ; la réponse a été négative au motif que ce n'était pas dans l'état des lieux ; j'ai alerté le Monsieur le Maire qui finalement m'a fait communiquer par la régie que je devais les prendre à ma charge et qu'ils me seraient rachetés à la fin du bail ; je me suis alors endetté pour les acheter (7'856.15 CHF) ;*
- 10) Plus tard en juin, il a plu ; j'ai constaté et signalé une gouttière dans la salle ; la régie m'a répondu que la réparation ne pouvait se faire qu'en changeant les panneaux photovoltaïques et que les travaux étaient prévus pour le mois de septembre 2023 ; j'ai fait part de ma déconvenue de ne pas*

avoir été informé de ce problème avant de signer le contrat et que les travaux de réfection n'aient pas été faits avant la mise en location ; car, si je l'avais su, je ne l'aurais pas signé ;

- 11) En octobre, les travaux de changement de panneaux photovoltaïques n'étaient toujours pas faits et la régie m'a communiqué que cela se ferait entre mars et avril 2024, les retards étant dus à la nécessité d'obtenir des études/documents complémentaires ;
- 12) Il a commencé à pleuvoir fortement et les gouttières se sont multipliées et aggravées m'obligeant à fermer certains jours ; j'ai stoppé le paiement de loyer à partir de novembre, tout en envoyant un courrier explicatif au maire de Collex-Bossy et président du Groupement en date du 8 novembre 2023 ;
- 13) Une réunion a eu lieu ensuite à laquelle j'ai assisté accompagné de la responsable de salle ; face à nous, le Maire de Collex-Bossy, le Maire de Genthod et deux personnes pour la régie (Mesdames Florence Prini Faggio et Katia Maret Zufferey) ; atmosphère très agressive et intransigeante à mon endroit où les responsables de la régie répètent constamment que « la loi ne prévoit que 10% de réduction de loyer en cas de gouttières » et qu'il est possible de « placer des pots de fleurs garnis sous les gouttières », sans vouloir se rendre compte que les gouttières se déplacent et, surtout, que ce ne peut pas être une solution dans un établissement recevant du public. Je suis informé qu'une décision sera prise par le Groupement le 14 décembre 2023.
- 14) La lettre datée du 15 décembre ne me parvient que fin janvier (problèmes de distribution de courrier pendant les vacances de fin d'année et fermeture pour vacances) ; la proposition de placer des pots de fleurs sous les gouttières y est réitérée et il m'est proposé de me racheter immédiatement les deux frigos, mais en déduisant les deux mois de loyer impayés moins les 10% (soit CHF 3'237, 10 en ma faveur) ;
- 15) Le 29 janvier, j'informe de mon désaccord sur cette compensation et je demande le remboursement intégral du montant des frigos ainsi qu'une révision du contrat, mais je reçois ce montant de 3'237.10 sur le compte bancaire de la Sàrl ;
- 16) Je prends conseil auprès de mon avocate, Me Liza Sant' Ana Lima, et demande de faire jouer la clause prévue au contrat en cas de différends (appel à une médiation pour règlement amiable) ; lettre datée du 16 février, où mon avocate soulève aussi que « les impositions d'horaires d'ouverture pourraient facilement être considérés comme relevant du droit du travail » ;
- 17) La régie refuse la médiation et demande une proposition de résiliation anticipée du contrat de bail, qui sera finalement fixée au 31 mars.

L'histoire ne se termine pas là, puisque très rapidement un nouvel exploitant apparaît, mais visiblement sans qu'il y ait eu appel public à candidature. De plus, ce nouvel exploitant a vraisemblablement bénéficié de l'achat d'un four à pizza et d'une grande banderole de promotion « NOUVEAU RESTAURATEUR », aux frais du Groupement et de la régie, dont les noms sont bien visibles. A noter qu'en 2023, ni à l'ouverture ni pendant les 3 à 4 mois de fermeture totale ou partielle de la route de Vireloup pour cause de travaux SIG, je n'ai bénéficié du moindre support publicitaire.

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je tiens à votre disposition le contrat de bail, ainsi que les comptes de ma Sàrl confirmant ce qui précède (et démontrant l'ampleur des répercussions financières pour moi) et toute autre information pour que la Commission Infrastructure, ou toute autre Commission, fasse toute la lumière sur les points suivants :

- 1) Pourquoi et comment a-t-on pu louer la buvette-restaurant avant que les travaux de réfection de toiture n'aient été faits ?
- 2) Pourquoi et comment une exigence de service de cuisine de mets chauds et froids de qualité n'est-il pas rendu possible par la mise à disposition, dès le premier jour, d'une cuisine aux normes, c'est-à-dire avec tous les frigos nécessaires et avec les appareils de cuisson en bon état de fonctionnement ?
- 3) Pourquoi et comment exige-t-on, à la fois, un paiement de loyer (2'000 CHF/mois) et, en même temps une obligation de présence à certains horaires (relevant du droit du travail) du gérant détenteur de la patente ? D'une manière générale, dans le canton de Genève, les gérants de buvettes-restaurants liées à un ensemble sportif, ne paient pas de loyer et certains reçoivent même une subvention de la part du club sportif.
- 4) Pourquoi et comment refuse-t-on une médiation prévue contractuellement ?
- 5) Pourquoi et comment attribue-t-on tout de suite une nouvelle location-gérance, visiblement sans appel public à candidature ? A noter qu'environ 15 jours avant mon départ, des visiteurs sont venus s'enquérir de l'installation d'un four à pizza, ce qui laisse entendre que mon successeur était prévu depuis quelque temps déjà.

- 6) *Les conditions du nouveau contrat sont-elles les mêmes que celles qui m'ont été proposées en mars 2023 ? Si non, pourquoi ?*

J'espère que le contenu de cette lettre, que j'ai voulu aussi factuel que possible, vous amènera à décider, à l'occasion de la séance du 18 juin prochain, de diligenter sans tarder l'enquête sollicitée. Je vous en serai très reconnaissant et je vous remercie aussi par avance de lire cette lettre à cette même séance et de l'inclure au PV de séance.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes salutations les meilleures.

Lucas Bofill

Mme NOLL informe qu'une discussion préalable a été entamée en commission sport et manifestations et qu'a été prise la décision de soumettre cette lettre aux membres du conseil consultatif du stade Marc-Burdet lors d'une séance extraordinaire dont M BETTO et Mme NOLL sont les représentants. Elle souligne que la demande n'a pas encore donné suite et que la tenue ou non du conseil devrait être décidé au plus tard le 21 juin.

M. MUNOZ souligne que le conseil administratif se tiendra à disposition du conseil consultatif pour toutes questions. Il informe également que le conseil consultatif avait déjà en date du 14 mars été mis au courant de la difficulté de la situation et s'est donné les moyens d'investir rapidement le site. Il termine par informer qu'une réponse exhaustive aux points mentionnés dans la lettre sera transmise au conseil consultatif.

M. PESENTI rappelle que la commission infrastructure n'a pas la charge de la gestion du stade Marc-Burdet et que celle-ci incombe à la commission sport et manifestations.

Mme MOTA demande la procédure qui adviendra dans le cas d'un refus de la tenue d'une séance extraordinaire par le conseil consultatif.

Mme NOLL informe que le cas échéant, le sujet sera abordé lors de la séance ordinaire se tenant au mois de septembre.

M. PESENTI demande si les autres communes gérant le stade ont reçu la lettre de M BOFILL.

M. MUNOZ acquiesce.

Mme MORGANELLA demande pour quelle raison la commission infrastructure n'a pas la charge de ce dossier.

Mme MALHERBE informe que la gestion appartient au groupement intercommunal communal et non uniquement à la commune de Collex-Bossy.

4. Communications du Maire et des Adjointes

4.1. Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Selon la procédure ordinaire, la première communication de M. le Maire concerne la liste des autorisations de construire, mise à jour le 11 juin. Il demande si des questions demeurent sur ce document.

Mme NOLL demande des précisions sur le frontage mentionné à la ligne DD 332401 en date du 06.05.2024.

M. MUNOZ informe qu'il s'agit de la manière de traiter la limite entre le domaine public et privé afin de garder une cohérence paysagère dans la commune.

4.2. Petites douanes Nord

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. MUNOZ informe de la tenue du copil des petites douanes nord qui fait suite à la demande à M Pierre Maudet de créer un copil à l'instar de celui pour les petites douanes sud. Il informe que cette réunion a pour but de se faire aider par le canton sur la problématique du trafic de transit en particulier lors de la matinée. Il souligne que des désaccords sur la gestion des douanes subsistent et seront débattus durant les prochains copils.

M. PESENTI soulève l'importance de débattre également du trafic ayant lieu le soir.

M. MUNOZ informe que, selon les statistiques faites par l'OCT, la densité de véhicule est nettement supérieure lors du matin. Il souligne cependant que la commune de Collex-Bossy pousse le fait d'inclure le soir dans les discussions.

4.3. Laiterie

M. MUNOZ informe de l'avancée du projet de laiterie. Un appel à candidature concernant les architectes a été fait et un comité d'évaluation formé de M BETTO et M KENDE aura pour charge d'analyser les offres et de choisir la plus convenable pour ce projet.

4.4. Technicien communal

M. MUNOZ informe de l'arrivée du nouveau technicien communal ayant pris ses fonctions le 3 juin. Il informe de la satisfaction de la mairie du travail fourni.

4.5. Comité référendaire

M. MUNOZ informe qu'un comité référendaire en lien avec la délibération concernant la route d'Omex s'est formé.

5. Rapports des commissions

5.1. Commission sécurité

(Rapport de Mme Motta Rosemarie, présidente)

- 1) **Parking** : La commission a évoqué la reprise de la question de créer un parking et a voté à l'unanimité en faveur de prévoir en amont du projet des Houchettes. Ce projet vise à empêcher le squat des places de parking gratuites sans limite de temps de la commune lors de l'ouverture du parking des Houchettes. Les discussions sur ce point reprendront au mois de septembre.
-

- 2) **Compagnie 24** : La compagnie 24 est venue exposer différentes options de véhicules neufs et d'occasion. La commission a soutenu le 4^{ème} véhicule proposé, vendu par une compagnie fribourgeoise ayant peu de kilomètres, un prix attractif et étant déjà équipé. La commission a donné un préavis favorable quant à l'achat de ce véhicule. Une demande de dépassement concernant le budget de fonctionnement a été faite afin d'accélérer le processus d'achat étant donné la forte demande sur le marché de ces véhicules.

5.2. Commission Cohésion sociale et culture

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)

5.2.1. Dans le cadre de la Cohésion sociale,

- 1) **Subventionnement dédiée à l'aide au développement** : les membres de la commission ont voté la validation des deux projets proposés par la Fédération Genevoise de Coopération relatifs au subventionnement dédié à l'aide au développement par la commune de Collex-Bossy, soit un projet d'installation de puits au Népal et un projet de ramasseurs de bois à Madagascar.
- 2) **Coopération avec l'association Singa Népal** : M Skander Chahlaoui a évoqué un projet de coopération possible avec l'association Singa Népal, projet qui nous sera présenté lors d'une prochaine commission par un de ses représentants.
- 3) **Groupement intercommunal pour la petite enfance** : Mme Kathryn Concannon a été désignée pour remplacer Mme Sylvie Malherbe du groupe Collex-Bossy Ensemble.

5.2.2. Concernant le volet Culture

- 1) **L'achat d'un piano** : en base d'une proposition de la mairie, l'achat d'un piano a été discuté et validé. Depuis, Maximilien Ferrillo a effectué une recherche et a trouvé une autre proposition et, par conséquent, le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine commission. Le principe de la mise à disposition gratuite du piano de la Chapelle a aussi fait l'objet d'une discussion qui devra être reprise.
- 2) **Spectacle du livre** : Un retour sur le spectacle du livre de contes a été effectué par Sarah Garcia. Le spectacle a été très apprécié mais malheureusement pas assez fréquenté.
- 3) **A propos de la réalisation de la programmation culturelle** : tous les membres de la commission souhaitent ici remercier vivement Margarida Barros, responsable culture, pour son engagement, sa disponibilité et sa bonne volonté à trouver des solutions même dans des temps courts.
- 4) **Projet intercommunal de subventionnement de l'Harmonie et Ecole de musique de Genthod-Bellevue** : Le projet concerne les communes de Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Collex-Bossy. Le projet dépassant la somme que l'Exécutif peut octroyer sous sa seule responsabilité, le projet a été soumis à la commission qui, après moult discussions, a validé la dépense pour des raisons de solidarité politique avec les communes avoisinantes.
- 5) **Informations présentées par l'exécutif** : l'achat d'une œuvre d'art, une présentation ouverte à la population des associations qui interviennent dans notre commune, ainsi qu'un projet de communication commune à toutes les manifestations communales, sportives et culturelles ont été mentionnés.
- 6) Une discussion a été partagée sur les possibilités de produire des activités culturelles et autres durant l'été.
- 7) **AJA** : il a été mentionné que la relève pour l'AJA doit être pensée et réfléchi rapidement.

5.3. Commission Finances

(Rapport de Mme Nadia Marques)

Commission du 11 juin

- 1) **Eco21** : un dépassement de 12'000 CHF a été voté pour permettre la continuité de la subvention durant le reste de l'année 2024, les demandes ayant été supérieures à celles budgétisées.
- 2) **Véhicule CP24** : afin d'augmenter la rapidité, le budget initialement voté dans le budget d'investissement à hauteur de 50'000 CHF a été pris dans le budget de fonctionnement par la forme d'un dépassement de budget de 35'000 CHF. Elle informe que la proposition a été acceptée à l'unanimité.
- 3) **Budget 2025** : une demande a été faite pour finaliser les intentions des commissions d'ici la fin août afin de pouvoir produire un budget brut au plus tôt.
- 4) **Archives** : la subjection de la numérisation des documents archivées a été abordée.

M. MUNOZ informe que la demande aux commissions de donner leurs intentions de budget d'ici la fin août a pour but de laisser le temps pour la mise en ordre de celle-ci afin de créer le budget provisoire à la mi-septembre sur le modèle de l'année 2023. Il a rappelé que, la commission des finances élargies se tenant le 15 octobre 2024, le dépassement de cette limite impacterait la date de livraison du budget final.

Mme MOTA demande des clarifications sur le cours du processus.

M. MUNOZ informe que les présidents de commission devront fournir leurs demandes de financement pour l'année 2025 afin de les ajouter aux demandes des magistrats et de l'administration. Il précise que le budget ainsi créé aura une valeur indicative et devra ensuite être travaillé par les commissions afin de faire les ajustements nécessaires.

M. KENDE exprime le souhait de voter l'approbation du budget lors du conseil municipal de novembre. Il précise que les retours des commissions sur le budget brut devront être faites pour la séance des finances élargies du 15 octobre afin de voter le budget en commission des finances du 29 octobre.

5.4. Commission Territoire

(Rapport de Mme Cecilia Morgarella, présidente)

3 juin

- 1) **Eclairage communal** : le sujet a été abordé ainsi que l'impact de ceux-ci sur les colonies de chauves-souris qui nichent dans la commune.
- 2) **Résolution décharge des Chavanne** : la commission a donné un préavis favorable à la résolution 2/2024.
- 3) **Rencontre rive droite du lac** : La commission a donné un préavis favorable à la résolution.

5.5. Commission sport et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, président)

10 juin

5.5.1. Manifestation

- 1) **Evènements à venir** : les diverses manifestations à venir ont été abordées.

5.5.2. Sport

- 1) **Lettre de Lucas Bofill** : Une discussion a eu lieu au sujet de la lettre de M Bofill dont les retours ont été dits dans le point 2.
- 2) **Terrain synthétique** : la commission a donné un préavis favorable afin de permettre à M CHAHLAOUI d'entrer en matière à ce sujet.
- 3) **Tour du canton** : le sujet a été évoqué.

M. PESENTI informe d'un reportage sur Léman bleu sur le tour du canton et en particulier sur l'organisation de Collex-Bossy.

M. CHAHLAOUI informe de la satisfaction de la commune de ce reportage augmentant la visibilité de celle-ci.

6. Résolution 2/2024 relative aux décharges de Vesancy et des Tattes-de-Bogis

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par Mme MORGANELLA au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, la Présidente ne vote pas)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**R E S O L U T I O N
2/2024****Résolution relative aux décharges de Vesancy et des Tattes-de-Bogis**

Considérant :

- L'arrêté du Conseil d'Etat n°7973-2013 du 30 octobre 2013, autorisant la signature du contrat corridors biologiques du secteur « Vesancy-Versoix », 2014 - 2019 ;
- L'arrêté du Conseil d'Etat genevois du 4 mai 2022 relatif au non-renouvellement des concessions pour l'exploitation de deux centrales hydroélectriques sur la Versoix afin de favoriser la biodiversité de cette rivière ;
- La convention programme Nature et Paysage entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève (RPT) ;
- La décision du Conseil d'Etat vaudois du 19 février 2014 (Projet d'agglomération franco-valdo-genevois – Validation du contrat corridors Vesancy-Versoix) ;
- La convention programme Nature et Paysage entre la Confédération suisse et le canton de Vaud pour la période 2012 - 2015 (RPT) ;
- La délibération du Conseil régional n°06.08.539 du 20 juillet 2006 adoptant les critères d'intervention de la Région en faveur du patrimoine naturel et des Réserves Naturelles Régionales ;
- La délibération n°2013/000557 de la Communauté de communes du Pays de Gex, en date du 26 septembre 2013, acceptant le rôle de structure porteuse française du contrat corridors « Vesancy-Versoix », 2014 - 2019 ;
- La délibération n°14.08.055 de la Commission permanente du Conseil régional, en date du 20 février 2014, adoptant le contrat corridors « Vesancy-Versoix », 2014 - 2019 ;
- La délibération n°610 de l'Assemblée départementale du Conseil général de l'Ain, en date du 10 décembre 2013, adoptant le contrat corridors « Vesancy-Versoix », 2014 - 2019 ;

- Que le canton de Vaud entend enfouir à la fois des matériaux d'excavation et des matériaux inertes sur le site des Tattes-de-Bogis, dans les communes vaudoises de Commugny et Chavannes-de-Bogis, à deux pas des marais de la Versoix et occuper, pendant dix ans, des champs distants de seulement 100 mètres du lit de la Versoix ;
- Que la déclivité du terrain fait que les eaux de ruissellement s'écoulent directement dans les marais, d'où la crainte que des matériaux inertes, pouvant toutefois être légèrement pollués, puissent contaminer la rivière ;
- Que ce secteur Versoix – Vesancy, d'une superficie de 17'000 hectares et s'étendant sur 5 communes genevoises (dont Collex-Bossy), 10 vaudoises et 13 françaises, qui abrite plusieurs espèces protégées, voire endémiques, est par ailleurs un corridor biologique d'importance suprarégionale, puisque c'est le principal point de passage des cerfs qui descendent du Jura en hiver ;
- Que tant les marais de la Versoix que le Bois des Portes, qui entourent les Tattes-de-Bogis, sont inscrits dans plusieurs inventaires fédéraux d'importance nationale, notamment comme site de reproduction des batraciens ;
- Qu'à cet endroit, la rive française de la Versoix est classée Natura 2000 ;
- Qu'aucune concertation n'a été faite avec les autorités genevoises ;
- Que la préservation et la valorisation des espaces naturels ont été inscrits dans le projet de territoire du Grand Genève 2016-2030, constituant par-là même l'un des piliers de son action ;
- Que la préservation des eaux souterraines a été reconnue en 2022 par l'ensemble des agences des Nations Unies comme un sujet d'importance internationale et transnationale de premier ordre et appelée à une utilisation et protection plus responsables et durables ;
- Qu'il est temps que l'agglomération franco-valdo-genevoise adopte une attitude écoresponsable concertée ;
- Que la commune de Collex-Bossy est riveraine de la rivière de la Versoix

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

De demander au Conseil d'Etat genevois :

1. De s'opposer fermement à l'implantation des décharges française, ISDI de Vesancy, et vaudoise, des Tattes de Bogis ;

Dorothea Noll, Présidente du Conseil Municipal

7. **Résolution 3/2024 pour une modification des horaires des Espaces de récupération cantonaux (ESREC) et la mise en place d'espaces d'échange dans les ESREC**

La présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par Mme MORGANELLA au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, la Présidente ne vote pas)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

RESOLUTION 3/2024

Résolution pour une modification des horaires des Espaces de récupération cantonaux (ESREC) et la mise en place d'espaces d'échange dans les ESREC

Le 13 février 2024, le Département du territoire a annoncé sans préavis une modification des horaires des Espaces de récupération cantonaux (ESREC). Alors que l'on aurait pu s'attendre à un élargissement des horaires de ces espaces de récupérations, prisés du public, c'est le contraire qui s'est produit.

En effet, le Département a informé que les ESREC seraient dorénavant fermés les dimanches et jours fériés. Il s'agit d'une décision aberrante, car il est bien connu que le tri et la récupération sont des éléments essentiels de la stratégie cantonale – et donc communale – du développement durable.

De plus, l'usage veut que le dimanche soit l'un des jours les plus appréciés par les usagers. En effet, notamment pour toutes les personnes en activité professionnelle, l'activité de tri est en général opérée le week-end. Une fermeture des ESREC le dimanche est donc particulièrement malvenue.

Au vu de ce qui précède et au vu également du boni enregistré par l'Etat de Genève aux comptes 2023 (1,4 milliards de francs suisses), nous demandons instamment au Département du territoire de revenir sur sa décision et de rétablir l'ouverture des ESREC le dimanche.

Par ailleurs, de nombreuses communes ont mis en place des armoires ou espaces d'échange dans lesquels les habitants peuvent déposer des objets en état de marche mais dont ils n'ont plus l'usage. Il peut s'agir de miroirs, de meubles, de petits appareils électroménagers, etc.

De telles installations auraient tout leur sens également dans les ESREC. Qui n'a pas vu, lors d'une visite dans un ESREC, des citoyens jeter des objets en parfait état de fonctionnement ? Centraliser au niveau des ESREC ce type d'espaces serait bénéfique et permettrait à un plus grand nombre de personnes d'y avoir recours.

En prenant en considération ces différents points, la commune de Collex-Bossy, par la présente résolution :

DECIDE

PAR 12 oui, 0 non et 0 abstentions

De

- Demander instamment au Département du territoire de revenir sur sa décision communiquée le 13 février 2024 et de rétablir l'ouverture des ESREC les dimanches et jours fériés ;
- Demander au Département du territoire d'étudier la mise en place, dans les ESREC, d'espaces d'échanges pour objets.

Ricardo Muñoz Maire

8. Propositions individuelles et questions

8.1. Question à M Munoz

Mme MOTA demande à M Munoz, en tant que chef du groupe Collex-Bossy Avenir et à la suite d'une demande de celui-ci, des clarifications quant à ses liens vis-à-vis des SIG.

M MUNOZ demande que les questions posées lui soient communiquées par écrit afin qu'il réponde par le biais du procès-verbal.

Le point étant discuté au point 8.4, les questions y seront jointes.

8.2. Team du Léman

M PESENTI informe que l'équipe Léman des juniors B se sont qualifiées pour la finale suisse à Fribourg.

8.3. Avancée des travaux de la ferme

M PESENTI demande des nouvelles concernant l'avancée des travaux de la ferme, en soulevant le problème lié aux panneaux de protections bleus pouvant porter préjudice au restaurateur ayant ouvert récemment.

M MUNOZ informe qu'à la suite d'une réunion avec les architectes, il s'avère que la partie dédiée aux enfants doit avoir ouvert au weekend du 15 juin. Il informe également que les palissades bleues devraient être évacuées le 26 juin. Il précise que celles-ci sont imposées par la police des chantiers afin de délimiter strictement la partie chantier et visite. Il souligne que tout devrait être évacué le 26 juin et les dernières livraisons arriveront le vendredi 28 juin. Il précise que les aménagements extérieurs ne seront pas plantés avant la fin de l'été afin d'éviter la pousse des plantes lors des grandes chaleurs.

8.4. Relecture du règlement

Mme MOTA demande une relecture du règlement vis-à-vis des questions à l'exécutif.

Le règlement mentionné est reproduit ci-dessous.

Article 29

La question est une demande d'explication adressée au maire sur n'importe quel objet ressortissant à l'administration municipale. Elle peut être écrite ou orale. La question orale n'est pas inscrite à l'ordre du jour. La question écrite est remise signée au président qui en donne connaissance au Conseil municipal à la séance suivante. Elle est communiquée au maire.

Le maire y répond dans la même forme dans un délai d'un mois maximum. Il ne peut y avoir de discussion ou de vote ni sur la question ni sur la réponse.

L'auteur de la réponse peut répliquer.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY - REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme ROSET propose, au vu du temps entre les deux conseils municipaux, d'envoyer les questions à poser par écrit et de joindre ces dites questions et leurs réponses au procès-verbal.

Les questions posées par Mme Rosemarie Mota à M Ricardo Munoz sont reproduites ci-dessous.

1. Je m'adresse au maire au nom de la majorité de notre groupe, Collex-Bossy Avenir, au sujet de ton courriel du 30 mai dernier, adressé aux membres du Conseil municipal, sur ta démission du conseil d'administration des SIG.

2. Nous souhaitons tout d'abord te remercier pour cet exercice de transparence et nous ne revenons pas ici sur cette démission et les raisons qui t'ont poussé à démissionner.

3. Mais il reste que ces circonstances soulèvent la question de tes liens professionnels avec le Département cantonal du territoire.

4. En effet, l'article de Léman Bleu du 30 mai fait état de liens étroits que tu entretiens avec le Département du territoire et des mandats dont tu pourrais bénéficier dans le cadre de ton activité professionnelle privée (car, par exemple, tes mandats obtiennent des subventions).

5. Nous aimerions donc savoir si, du fait de tes activités professionnelles, il n'existe pas un risque de dépendance à l'égard des organismes de l'Etat qui pourrait influencer ta position dans la gestion des dossiers sur les décharges.

6. Afin d'éviter toute ambiguïté, est-ce que ce ne serait pas une bonne idée et est-ce que tu n'as pas envisagé, par souci de neutralité, que ces dossiers soient délégués à l'un de tes adjoints ?

D'avance, merci pour tes clarifications.

Le maire communiquera au conseil municipal les réponses aux points 4, 5 et 6 lors des communications du maire du conseil municipal de septembre 2024.

8.5. Communication de la pâtisserie

Mme MOTA demande qu'une discussion ait lieu avec Voisin SA vis-à-vis de la communication sur l'ouverture de la pâtisserie.

M CHAHLAOUI informe que les représentants attendaient la fin des travaux afin de lancer une campagne de communication qui sera faite sous peu.

Mme MARQUES demande des informations complémentaires quant aux tarifs et abonnements de la ferme Constantin.

M MUNOZ rappelle que la ferme est sous un bail commercial et que les tarifs incombent à l'entreprise. Il propose de se rendre sur le site de l'entreprise afin de connaître les détails.

8.6. Accident véhicule

Mme GARCIA rappelle l'évènement lié à l'accident d'un véhicule ayant eu lieu au rond-point de la route de Collex, ayant entraîné des nuisances sonores et matérielles, et demande si des procédures sont en cours.

Mme MALHERBE informe qu'aucun constat de police n'a été fait bien que celle-ci soit venue sur place. Elle souligne qu'il n'est malheureusement pas possible d'agir davantage mais qu'un état des lieux du trottoir abimé va être entrepris afin de remplacer les éléments défectueux.

* * *

La séance est levée à 20h52 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes.

La présidente du Conseil municipal :
Dorothea Noll

Le secrétaire du Conseil municipal :
Cécilia Morgarella

Le procès-verbaliste :
Loïc Vigneron
